

BOURG-LÈS-VALENCE

**BUDGET PRIMITIF
2023**

Conseil Municipal du 01 février 2023

Présentation synthétique du budget primitif 2023

Fonctionnement

Recettes totales BP 2023	Dépenses totales BP 2023
21 089 950 €	21 089 500 €

Pour mémoire, au BP 2022, les dépenses et recettes de fonctionnement étaient équilibrées à hauteur de : 20 550 300 €

De BP à BP, le BP 2023 est en hausse de 2,63 %.

Investissement

Recettes totales BP 2023	Dépenses totales BP 2023
13 544 602 €	13 544 602 €

Pour mémoire, au BP 2022, les dépenses et recettes d'investissement étaient équilibrées à hauteur de : 14 490 306 €.

Décomposition du BP 2023

Recettes totales 34,63 M€		Dépenses totales 34,63 M€	
FONCTIONNEMENT	Impôts et taxes Chap. 73 16,28 M€ - (77 %)	21,08 M €	Frais Gen. Chap 011 / 4,63M€ (21,96 %)
	Dotations et participations Chap. 74 2,46 M€ - (12 %)		Charges de personnel – chap. 012 12,35 M€ (58,59 %)
	Autres recettes / 1,61 M€ (8 %)		Autres dépenses – Chap. 014,65,66,67/ 2,33 M€ (11%)
	Op. d'ordres chap. 042 / 0,73 M€		Op. d'ordres chap. 042 / 1,77 M€
+		+	
INVESTISSEMENT	Op. d'ordres chap. 040/ 1,77 M€	13,54 M €	Op. d'ordres chap. 040/ 0,73 M€
	FCTVA, TA, subventions Chap. 10,13,27,45 5,15 M€ (38 %)		Rbt dette chap. 16 / 1,12 M€ (8 %)
	Emprunt d'équilibre 6,62 M€ (49 %)		Dépenses d'équipement Chap. 204,20,21,23,45 11,69 M€ (86 %)

Les recettes de fonctionnement BP 2023

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2023/ BP 2022 (en%)
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	280 000 €	300 000 €	7,14 %
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	1 171 885 €	1 159 900 €	-1,01 %
73 IMPOTS ET TAXES	15 851 765 €	16 282 700 €	2,71 %
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 374 200 €	2 463 200 €	3,75 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	131 500 €	131 400 €	0 %
sous-total Recettes de gestion courante	19 809 250 €	20 340 200 €	2,68 %
76 PRODUITS FINANCIERS	250 €	250,00 €	0,00 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 800 €	15 000 €	38,89 %
sous-total Recettes Réelles de fonctionnement	19 820 300 €	20 360 450 €	2,73 %
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	730 000 €	729 500 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	20 550 300 €	21 089 950 €	2,63 %

Seule la dynamique des bases de Taxe foncière, indexée sur l'inflation, impacte le budget.

Les recettes de fonctionnement – BP 2023

Chapitre 73 – impôts et taxes :

Comme indiqué, l'indice de revalorisation des bases fiscale étant indexé sur l'inflation, les locaux d'habitation (et non les locaux professionnels) vont subir une hausse de 7,1%.

Chapitre 74 – dotations : après plusieurs années d'écèlement des dotations, on constate une stabilisation en 2023

- 13 000 € en dotation forfaitaire
- + 8 400 € en dotation de solidarité urbaine
- + 30 000 € en compensation de l'exonération TF des établissements industriels
- = + 25 400 € de dotations de l'Etat

Chapitre 70 – produits des services :

Prévision à la baisse de 1,1% suite au transfert direct à l'Agglomération de charges qui étaient antérieurement refacturées par la Ville.

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Ajustement en fonction des réalisations antérieures.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :

Stabilité des mises en locations de logements communaux.

Les dépenses de fonctionnement – BP 2023

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	évolution BP 2023/2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 263 352 €	4 629 630 €	8,59 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 200 000 €	12 354 000,00 €	1,26 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	225 000€	235 000,00 €	4,44 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 880 648 €	1 839 584 €	- 2,18 %
sous-total Dépenses de gestion courante	18 569 000 €	19 058 517 €	2,64 %
66 CHARGES FINANCIERES	190 000 €	255 215 €	34,32 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 300 €	5 000 €	- 95,57 %
sous-total Dépenses réelles de fonctionnement	18 770 300 €	19 318 732 €	2,92 %
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 780 000 €	1 771 218 €	- 0,49 %
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	20 550 300 €	21 089 950 €	2,63 %

Les dépenses de fonctionnement – BP 2023

Les principales évolutions en matière de dépenses de fonctionnement sont :

Chapitre 011 – charges à caractère général :

- Impact des dépenses d'énergie
- Hausse des coûts de confection des repas du service commun de la cuisine centrale
- Dépenses de fonctionnement des services maîtrisées malgré l'inflation

Chapitre 012 – charges de personnel :

Les dépenses de ce chapitre sont maîtrisées avec une hausse de 1,26 %, alors que la collectivité doit absorber l'augmentation du point d'indice de 3,5% sur une année pleine et le GVT.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :

- Forte hausse de la subvention au SDIS : 721 000€ en 2023 au lieu de 683 000€ en 2022
- La subvention du CCAS est reconduite à hauteur de 127 000 €.
- Les subventions aux associations sont globalement maintenues, et deux subventions sont ajustées : la subvention accordée à la MJC Jean Moulin tient compte des évolutions liées au périmètre des activités. La subvention au centre musical a été redimensionnée en partenariat avec l'association.

Chapitre 66 – charges financières :

La hausse des taux d'intérêts impactent la part variable de l'encours de la Ville, qui représente 34,5% de l'encours total.

Investissement réel

Dépenses

Remboursement dette : 1,12 M€

Dépenses d'équipement
11,69 M€

Recettes

Autofinancement : 1,04 M€

Chap. 10 FCTVA (650 000 €) et
TA (260 000 €) - Chap. 27 (693 713 €) -
Chap. 45 (137 904 €)

Subventions chap. 13 :
3,410 M€

Emprunt d'équilibre
6,62 M€

En 2023, l'autofinancement prévisionnel de 1,04 M€ et une quote-part du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 80 000 € permettront de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'équipements seront financées par des subventions (29% des dépenses), le FCTVA (570 000 €), la taxe d'aménagement (260 000 €) et par l'autofinancement antérieur cumulé (pour 6,62 M€).

Le BP 2023 étant voté sans reprise des résultats antérieurs, l'autofinancement cumulé ne peut être inscrit. Il est remplacé par l'inscription d'un emprunt d'équilibre, qui ne sera pas réalisé.

Les dépenses d'équipement –

Chapitre 204 –subventions d'équipement versées par la Ville :

Attribution de compensation (AC) d'investissement :
446 654 €

Opérations façades :
30 000 €

PIG (programme d'intérêt général) :
37 000 €

Subvention pour le logement social :
50 000 €

Les crédits de paiement des programmes pluriannuels :

Ile-parc et passerelle Girodet : 3,4 M€

Rénovation énergétique école Moulin d'Albon : 2,6 M€

Accessibilité des bâtiments communaux :
839 421 €

La transformation du centre et entrée de Ville :

Le giratoire Nord :
150 000 €

Abords immeuble Axe 7 : 465 000 €

Rue Tony Garnier et Eloi Francon :
906 000 €

Les dépenses d'équipement – BP 2023

Autres projets 2023

La rénovation des quais : 460 000 €

Les investissements pour la transition écologique et la végétalisation : 33 000 €

Investissements pour les équipements sportifs : 60 000 €

Investissement pour le patrimoine
20 000 €

Le stade des chirouzes : 150 000 €

Cascade Girodet : 50 000 €

Investissements pour la sécurité :
69 900€

Des études pour les futurs projets :

Abords du Théâtre
le Rhône :
50 000 €

Abords Ile Adam :
36 000 €

Les investissements récurrents 1,2 € dont :

Aménagements cadre de vie
–espaces verts : 77 000 €

Travaux divers bâtiment :
185 000 €

Parc automobile : 153 000 €

Gros entretien de la voirie et
plan vélo : 293 000 €

Matériels informatiques :
155 000 €

Autres matériels, mobiliers,
besoins récurrents des
services : 348 000 €